

Guide à l'intention des étudiantes et des étudiants

Puis-je voter?

Pour pouvoir voter, vous devez remplir ces trois conditions :

- avoir 18 ans ou plus le jour du scrutin
 - avoir la citoyenneté canadienne
 - résider en Ontario
-

Suis-je inscrite ou inscrit pour voter?

Vérifiez si vous êtes inscrite ou inscrit pour voter en Ontario et confirmez, mettez à jour ou ajoutez vos renseignements électoraux à l'adresse inscriptionenligne.elections.on.ca.

Quelle adresse dois-je utiliser pour m'inscrire et voter?

Si vous vivez à deux endroits différents – l'un pendant vos études et l'autre en dehors de vos études – vous pouvez indiquer l'adresse que vous considérez comme votre lieu de résidence au moment de l'inscription. C'est cette adresse qui déterminera votre lieu de vote. Confirmez, mettez à jour ou ajoutez vos renseignements sur la liste des électeurs à l'adresse inscriptionenligne.elections.on.ca.

Vote par la poste

Toutes les étudiantes et tous les étudiants qui ont le droit de voter sont admissibles au vote par la poste. Si vous **étudiez à l'extérieur de l'Ontario**, vous pouvez présenter une demande de **vote par la poste** ou vous inscrire au **Registre des électeurs absents** pour recevoir une trousse de vote.

Vote en personne

Si vous figurez sur la liste des électeurs, vous recevrez par la poste une carte d'information de l'électeur vous indiquant où et quand voter. Si vous ne recevez pas cette carte, vous pouvez trouver ces renseignements dans notre outil **Service d'information de l'électeur** sur notre site Web; notez que vous devrez peut-être mettre à jour vos renseignements lorsque vous irez voter.

De quelle pièce d'identité ai-je besoin pour voter?

Si vous avez une carte d'information de l'électeur, apportez une pièce d'identité sur laquelle figure votre nom. Si vous n'avez pas cette carte, apportez une pièce d'identité sur laquelle figurent à la fois votre nom et votre adresse. Un permis de conduire, une facture de téléphone cellulaire, une carte d'étudiant, un relevé de notes ou un bulletin scolaire figurent au nombre des pièces d'identité acceptées. Vous trouverez d'autres exemples de pièces d'identité acceptées à l'adresse elections.on.ca/documents-d-identification.

Veillez noter que la pièce d'identité exigée pour présenter une demande de vote par la poste est différente de celle que vous pouvez utiliser pour le vote en personne ou l'inscription en ligne sur la liste des électeurs. Pour présenter une demande de vote par la poste, vous devrez fournir une copie des documents suivants :

- une preuve de nom et de résidence émise par le gouvernement (p. ex., permis de conduire de l'Ontario ou carte d'identité avec photo de l'Ontario)

OU

- une preuve de nom émise par le gouvernement ainsi qu'une preuve de nom et de résidence d'une entité non gouvernementale (p. ex., facture d'un service public, relevé de paie)

Vous trouverez une liste des pièces d'identité acceptées à l'adresse elections.on.ca/documents-d-identification.

Et si j'ai moins de 18 ans?

Si vous avez 16 ou 17 ans, avez la citoyenneté canadienne et résidez en Ontario, vous pouvez vous inscrire au Registre ontarien des futurs votants. Les personnes qui y sont inscrites sont automatiquement ajoutées à la liste des électeurs à leur 18^e anniversaire et recevront une carte d'information de l'électeur lors du déclenchement de la prochaine élection. Inscrivez-vous le plus tôt possible à l'adresse elections.on.ca/futurs-votants.

Application d'Élections Ontario

Vous pouvez obtenir des renseignements personnalisés sur les élections grâce à notre nouvelle application mobile!

Téléchargez l'application d'Élections Ontario et créez un compte pour avoir accès aux éléments suivants :

- une version numérisable de votre carte d'information de l'électeur
- une liste complète des lieux et des dates de vote
- des avis électoraux personnalisables
- la liste des personnes candidates dans votre circonscription électorale